RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1

Bid Fax: (506) 851-6759

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

| vernementaux Canada | V | oir | | 2 nour Clauses and Condition 2 nour Clauses et Condition |
|---|---------------------------------|-----|---------|---|
| Title - Sujet OCIR -Tubes d'acier | | | | |
| Solicitation No N° de l'invitation | on | Da | ate | |
| 21C21-160002/A | | 20 |)15-09- | 01 |
| Client Reference No N° de réfe | érence du client | GI | ETS Re | ef. No N° de réf. de SEAG |
| 21C21-160002 | | PΝ | W-\$MC | CT-014-5062 |
| File No N° de dossier | CCC No./N° CCC - FI | ИS | No./N° | VME |
| MCT-5-38051 (014) | | | | |
| Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2015-10-13 | L'invitation pr | er | nd fir | Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT |
| Delivery Required - Livraison ex | kigée | | | |
| Address Enquiries to: - Adresse MacDonald, Charline | r toutes questions à: | | | Buyer Id - Id de l'acheteur mct014 |
| Telephone No N° de téléphone |) | | FAX N | o N° de FAX |
| (506)851-6067 () | | | (506)8 | 351-6759 |
| Destination - of Goods, Service: Destination - des biens, service CORRECTIONAL SERVICE O CORCAN 4902 MAIN STREET DORCHESTER New Brunswick E4K2Y9 Canada | s et construction: | | | |
| Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not | include provisions for security | 7. | | |
| does not | pro . 1010110 101 000 di 10 j | - | | |

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



Solicitation No. - N° de l'invitation 21C21-160002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C21-160002 MCT-5-38051

Cette page est blanche. Voir les documents ci-joints.

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

TABLE DES MATIÈRES

| | | 3 |
|--|---|--------------|
| 1.1 | INTRODUCTION | |
| 1.2 | SOMMAIRE | |
| 1.3 | COMPTE RENDU | |
| PARTIE | 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS | 4 |
| 2.1 | INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 4 |
| 2.2 | PRÉSENTATION DES OFFRES | |
| 2.3 | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES | |
| 2.4 | LOIS APPLICABLES | |
| PARTIE | 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES | 5 |
| 3.1 | INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES | 5 |
| PARTIE | 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 6 |
| 4.1 | Procédures d'évaluation | 6 |
| 4.2 | MÉTHODE DE SÉLECTION | |
| PARTIE | 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 7 |
| 5.1 | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE | 7 |
| 5.2 | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS | |
| SUPPL | ÉMENTAIRES | 7 |
| | 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | |
| A. OF | FRE À COMMANDES | 8 |
| 6.1 | Offre | |
| | OFFRE | C |
| 62 | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | |
| 6.2 6.3 | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 8 |
| 6.3 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 8 8 |
| 6.3 6.4 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 88 9 |
| 6.3 6.4 6.5 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 8 2 2 |
| 6.3 6.4 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS | 8 9 9 |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE | 8 9 10 |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS | 891010 |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES. DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES. RESPONSABLES. UTILISATEURS DÉSIGNÉS. INSTRUMENT DE COMMANDE. LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES. LIMITATION FINANCIÈRE. | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES. DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES. RESPONSABLES. UTILISATEURS DÉSIGNÉS. INSTRUMENT DE COMMANDE. LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES. LIMITATION FINANCIÈRE. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS. | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES. DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES. RESPONSABLES. UTILISATEURS DÉSIGNÉS. INSTRUMENT DE COMMANDE. LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES. LIMITATION FINANCIÈRE. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS. ATTESTATIONS. | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS. LOIS APPLICABLES | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT BESOIN | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS. LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT BESOIN. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL 6.1 6.2 6.3 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS. LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT BESOIN. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DU CONTRAT | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL 6.1 6.2 6.3 6.4 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS. LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT BESOIN CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DU CONTRAT | |
| 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT BESOIN CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DU CONTRAT PAIEMENT INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION | |

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

| ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT | 15 |
|--|----|
| ANNEXE « C » - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 17 |
| ANNEXE « D » - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT | |
| ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE | |
| L'OFFRANT | 18 |

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir; et

Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent :

Annexe A - Besoin

Annexe B - Base de paiement

Annexe C – Exigences relatives à la sécurité

Annexe D – Liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement soit administrateurs et/ou propriétaires de l'entreprise de l'offrant

1.2 Sommaire

Demande d'offre à commandes individuelle et régionale portant sur la fourniture et la livraison de tubes d'acier qui seront commandés, selon la demande, par le Service correctionnel du Canada, CORCAN, pénitencier de Dorchester situé à Dorchester au Nouveau-Brunswick.

L'offre à commandes doit couvrir la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 avec l'option de prolonger jusqu'à deux périodes supplémentaires d'un an chacune.

Les prix doivent être inscrits dans la Base de paiement à l'annexe B ci-jointe. Les frais d'expédition doivent être compris dans le prix des matériaux.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}5\text{-}38051 \end{array}$

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2015/07/03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours Insérer: 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

 Référence de CCUA
 Section
 Date

 C9000T
 Prix
 2010/08/16

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, <u>les offres transmises par courrier</u> <u>électronique (courriel) à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées</u>.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies)
Section II : offre financière (1 copie)
Section III: attestations (1 copie)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

| a) | () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes. |
|----|--|
| | Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card |
| b) | () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes. |

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

(Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe « A »)

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA M0220T (2013/04/25), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Clause du Guide des CCUA M0031T (2007/05/25)

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs (voir l'annexe « D »).

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité</u> <u>limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi</u> et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 6.1 Offre
- 6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- **6.2.1** Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2015/07/03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

 $^{\circ}$ de l'invitation - Solicitation No. $^{\circ}$ 21C21-160002/A $^{\circ}$ de réf. du client - Client Ref. No.

21C21-160002

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

MCT-5-38051

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour jusqu'à deux périodes supplémentaires d'un an chacune aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes dix (10) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Charline MacDonald

Titre : Spécialiste en approvisionnements par intérim

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045, rue Main, unité 108

Moncton, N.-B. E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-6067 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: Charline.MacDonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}5\text{-}38051 \end{array}$

6.5.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez compléter)

| Nom : | |
|----------------|--|
| Titre : | |
| Organisation : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Télécopieur : | |
| Courriel : | |

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Service correctionnel du Canada CORCAN Pénitencier de Dorchester Dorchester, Nouveau-Brunswick

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou une version électronique.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 15 000,00\$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 42 300,00\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MCT\text{-}5\text{-}38051 \end{array}$

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (2015/07/03), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2015/07/03), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences relatives à la sécurité; et
- h) l'offre de l'offrant en date du ______.

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2015/07/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2010A</u> (2015/07/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de vingt jours ouvrables à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisés dans l'annexe B, Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

6.4.3 Rajustement des prix – métaux

- 1. Les prix indiqués dans l'offre à commandes sont assujettis à un rajustement à la hausse ou à la baisse, selon les changements survenus au moment des livraisons afin de permettre :
 - a. des changements attribuables au rajustement des prix des métaux découlant directement d'une augmentation ou diminution des prix de base en cours imposé par les marchés boursiers des métaux. Une copie de l'avis du producteur de métal à l'entrepreneur avisant d'une augmentation ou diminution des prix de base doit être fournie au responsable de l'offre à commandes; et(ou)
 - b. l'institution de nouveaux ou changements aux droits, aux tarifs ou aux frais de quelque nature que ce soit, applicables à tout produit métallique autorisé, ordonné ou convenu par le Canada ou tout gouvernement provincial, ou par tout organisme gouvernemental de réglementation.
- Le prix de l'offre à commandes sera modifié de façon à refléter l'augmentation ou la diminution à la date de livraison. L'entrepreneur ne doit pas facturer des prix autres que ceux qui sont indiqués dans l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

6.4.4 Modalités de paiement

Référence de CCUASectionDateH1001CPaiements multiples2008/05/12

6.4.5 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUASectionDateC2000CTaxes - entrepreneur établi à l'étranger2007/11/30

| 6.4.6 | Paiement | par carte | de | crédit |
|-------|-------------|-----------|----|--------|
| U.T.U | I alcilicit | Dai Gaite | uc | CICUI |

| La carte de crédit suivante est acceptée : | |
|--|--|
|--|--|

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : ______ et _____.

6.5 Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Clauses du Guide des CCUA

| Référence de CCUA | Section | Date |
|-------------------|----------------------------|------------|
| B7500C | Marchandises excédentaires | 2006/06/16 |
| G1005C | Assurances | 2008/05/12 |

6.7 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Service correctionnel du Canada, CORCAN, Dorchester, Nouveau-Brunswick selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A » - BESOIN

Les soumissions DOIVENT respecter toutes les exigences obligatoires énumérées ci-dessous.

Afin de démontrer que toutes les exigences des spécifications techniques sont respectées les soumissionnaires DOIVENT fournir une description détaillée et/ou de la documentation descriptive de l'équipement offert.

La description détaillée et/ou de la documentation descriptive devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si la description détaillée et/ou de la documentation descriptive n'est pas fournies tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront déclarée nonrecevables.

Devis/Exigences obligatoires pour des tubes en acier :

La livraison doit se faire FAB destination. Les coûts de transport doivent être compris dans le prix des matériaux, et non en tant que frais distinct sur la facture. Le produit sera commandé au fur et à mesure des besoins.

La livraison DOIT s'effectuer dans les vingt (20) jours ouvrables qui suivent la réception de la commande.

Les quantités sont estimatives et seront utilisées aux fins d'évaluation seulement.

Les tubes doivent être en acier rond, laminés à chaud et à soudure électrique, conformes à la norme ASTM A 513, décapés et huilés, et doivent avoir un diamètre extérieur de 1 po sur 0,065 po sur 20 pi, section coupée au hasard. Ils doivent être également trempés dans l'huile et avoir les paramètres suivants : une résistance à la traction d'au moins 52 000, une résistance au fléchissement d'au moins 42 000 et un allongement d'au moins 18%.

Les tubes doivent être livrés en paquet attaché ensemble d'un <u>maximum</u> 169 morceaux (20 pi par morceaux) car le poids peut causer une problème avec notre équipement.

Aucun imperfections et sans rouille. Ils doivent être légèrement huilés et emballés en plastique pour leur transport. Ces exigences sont nécessaires pour le processus de fabrication. L'accent sera mis sur l'absence d'imperfections et le respect des paramètres susmentionnés. Le rapport des essais en usine doit aussi être fourni. S'il n'y a pas de rapport des essais en usine de disponible, à cause de violation du droit d'auteur, un échantillon de 5 pi sera demandé. L'échantillon sera placé dans notre cintreuse à tube. Si le tube n'a pas de fissures lorsqu'il est plié, il passera les critères d'évaluation.

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

POUR LA PÉRIODE DU 1 JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

| Description | Qté | U. de D. | Prix unitaire* | Prix calculé |
|---|-----------------|----------|-------------------|-----------------|
| Tube pour usages mécaniques, laminé à chaud, obtenu par soudage électrique, de type A-513, trempé dans l'huile, d'un diamètre extérieur de 1 po x une épaisseur intérieure de 0,065 po x 20 pi de longueur – sections coupées au hasard | 70,500 pieds | Par pied | | |
| | | | Sous-total | |
| | | | | |
| | | | Total | |

^{*} Le prix unitaire doit inclure la livraison.

POUR LE DÉLAI DE L'OPTION DU 1 JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017

| Description | Qté | U. de D. | Prix unitaire* | Prix calculé |
|---|-----------------|----------|-------------------|-----------------|
| Tube pour usages mécaniques, laminé à chaud, obtenu par soudage électrique, de type A-513, trempé dans l'huile, d'un diamètre extérieur de 1 po x une épaisseur intérieure de 0,065 po x 20 pi de longueur – sections coupées au hasard | 70,500 pieds | Par pied | | |
| | | | Sous-total | |
| | | | | |
| | · | · | Total | |

^{*} Le prix unitaire doit inclure la livraison.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

Id de l'acheteur - Buyer ID $mct014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

POUR LE DÉLAI DE L'OPTION DU 1 JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

| Description | Qté | U. de D. | Prix unitaire* | Prix calculé | | |
|---|-----------------|----------|-------------------|-----------------|--|--|
| Tube pour usages mécaniques, laminé à chaud, obtenu par soudage électrique, de type A-513, trempé dans l'huile, d'un diamètre extérieur de 1 po x une épaisseur intérieure de 0,065 po x 20 pi de longueur – sections coupées au hasard | 70,500 pieds | Par pied | | | | |
| | | | Sous-total | | | |
| TVH 13% | | | | | | |
| | | | Total | | | |

^{*} Le prix unitaire doit inclure la livraison.

NOTA: Veuillez noter que la quantité est une estimation seulement et sera utilisée pour but d'évaluation seulement

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT-5-38051

Id de l'acheteur - Buyer ID mct014 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Aucune enquête de sécurité n'est exigée, puisqu'il n'y a aucun accès à des renseignements ou des biens de nature délicate. Au besoin, le personnel de l'entrepreneur sera accompagné dans des secteurs particuliers de l'établissement si les membres du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC) ou des personnes autorisées par ce dernier à agir en son nom le jugent nécessaire. Le SCC a élaboré des politiques internes très strictes afin que la sécurité des opérations en établissement ne soit pas compromise.

Avant d'être admis dans l'établissement concerné, le personnel de l'entrepreneur doit subir une vérification sur place de l'identité ou des renseignements par l'utilisation autorisée du système informatique du Centre d'information de la police canadienne (CIKPC) et doit respecter les exigences de l'établissement en ce qui a trait au fouilles par le SCC.

Le SCC se réserve le droit de refuser à tout moment l'accès à l'établissement à un membre du personnel de l'entrepreneur.

Si vous désirez obtenir des précisions à cet égard, n'hésitez pas à communiquer avec :

Nom : (Sera stipulé à l'émission de l'offre à commandes) Numéro de téléphone : (Sera stipulé à l'émission de l'offre à commandes)

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID $mct014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

160002 MCT-5-38051

ANNEXE « D » - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT

| AVIS AUX OFFRANTS : INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |